

ment provisoire de 1843 et membre du gouvernement de 1870, et à M. Bertholom, ancien représentant du peuple, proscrit du 2 Décembre et ex-préfet de la Loire.

On ne connaît pas encore la résolution prise par ces deux honorables citoyens. En apprenant que le nom de M. Crémieux était mis en avant, le *Journal de Paris*, moniteur des « honnêtes gens » de l'orléanisme, s'est permis de dire :

« Il faut espérer qu'Alger choisira un autre représentant que ce *sachem rabougré*. » Cette inconscience grossière inspire les réflexions qui suivent à l'*Avenir national* :

« Si c'est ainsi que les royalistes traitent, parce qu'il est républicain, un homme qui a été une des gloires de notre barreau, qui a occupé à diverses reprises les premières fonctions publiques dans notre pays, qui a toujours fait preuve d'une honorabilité contre laquelle jamais personne n'a formulé le moindre soupçon, — comment ces mêmes royalistes osent-ils reprocher aux républicains d'user au fond du même droit et de repousser de leur côté les candidatures monarchistes dans une forme infiniment plus convenable et dans des destins infiniment plus modérés ? » Il est toujours question à Alger de la candidature de M. Gastu, membre du Conseil général.

Les divers comités républicains se réunissent en ce moment pour décider le choix des candidats.

OMONE. — L'organisation électorale est excellente, et l'union parfaite dans les comités républicains.

Les deux candidats qui semblent avoir le plus de chances de succès sont toujours M. Mie, avocat à Périgueux, et M. Dupuy. On parle toujours de la candidature bonapartiste de M. Forcade la Roquette. Un journal prétend à ce propos qu'une entente serait établie entre les bonapartistes, les orléanistes et les légitimistes par l'intermédiaire du duc de Dalmatie; les trois partis monarchiques seraient d'accord pour soutenir la candidature de l'ancien ministre de Bonaparte.

Rien ne saurait plus nous étonner de la part des légitimistes et surtout des orléanistes. N'importe ! Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus monstrueux qu'une telle coalition, basée uniquement sur la haine commune des trois partis contre la République.

CALVADOS. — Le comité républicain n'a pas encore désigné son candidat.

Un ancien préfet des candidatures officielles, M. Joret-Desclozières, se porte candidat de l'ordre.

Ces bonapartistes ont toutes les audaces. Il est vrai qu'en fait de considération, ils n'ont plus rien à perdre.

INDRE-ET-LOIRE. — Les républicains s'accordent à porter M. Nioche.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine

Paris, 4 octobre 1872

Il paraît que la politique française va se faire maintenant dans les journaux anglais. La presse parisienne vit depuis huit jours sur les dépêches du *Daily News* et du *Times* au sujet de l'attitude de M. Gambetta en Savoie. C'est dans ces mêmes journaux anglais que l'on va chercher avec le plus d'empressement et de confiance des indications sur la pensée du gouvernement de la République.

Le *Times* paraît insinuer de M. Thiers les maîtres de Savoie qui ont donné à M. Gambetta des preuves de sympathie. Le *Bien public*, dont on connaît les relations avec l'élysée, publie ces dépêches sans commentaires, comme si les prenait pour valables et vraiment sérieuses.

Tous ces bruits sont exagérés. Il n'y faut pas attacher d'importance. Nous ne dirons pas que M. Thiers ait vu la campagne de M. Gambetta avec plaisir. Nous savons que M. Thiers a dit au contraire, il y a quelques jours, devant plusieurs personnes, qu'il regardait toute forme d'agitation comme inopportune.

« J'aurais compris que M. Gambetta, aurait-il dit, se présentât devant ses électeurs ; c'est le droit et le devoir de tous députés. Mais je ne comprends pas que M. Gambetta traverse ainsi plusieurs départements et produise une agitation qui émeut la France entière. Je ne puis pas l'empêcher, mais je le regrette. Ce n'était pas le moment. Et si M. le comte Paris ou M. le comte de Chambord voulaient maintenant imiter cet exemple, dans quelle situation me trouverai-je pour les en empêcher ! »

Nous pouvons assurer que le président de la République a tenu ce langage, non sans quelque amertume peut-être ; mais il n'est pas allé plus loin, il n'a exprimé aucune de ces pensées d'inquiétude et que lui prêtent si volontiers les journaux monarchiques.

Le gouvernement cependant a senti la nécessité d'affirmer un peu sa politique, de se montrer, de se débarrasser, de prendre une attitude devant l'opinion, et il a été décidé qu'on choisirait pour l'exécution de ce dessein la prochaine période électorale.

Le ministre de l'intérieur sera chargé d'adresser une circulaire aux préfets, dans laquelle il expliquera pour les préfets et pour le

public quelques-unes des pensées qui guident la politique du gouvernement.

M. Victor Lefranc dira que l'administration doit se tenir scrupuleusement à l'écart des élections, qu'il n'y a ni candidat officiel, ni candidat officieux, que les électeurs sont appelés à manifester librement leur volonté, mais qu'il est à désirer surtout qu'ils la manifestent, c'est-à-dire qu'ils se rendent au scrutin. Le gouvernement s'abstiendra énergiquement de l'abstention.

Voilà le fond de la circulaire. Mais il y aura à côté de cela quelques paroles ayant une portée politique, et c'est ici que les renseignements deviennent plus incertains et plus vagues.

M. Thiers comprendra-t-il la nécessité d'affirmer de plus en plus la sincérité républicaine du gouvernement et son désir de fonder enfin dans notre pays un libre régime ? Ou bien, enveloppé par les conseils et les machinations du parti monarchique, M. Thiers se laissera-t-il aller à quelque regard jeté en arrière, sur un passé disparu qui rien ne résuscitera ? C'est ce que personne, sans doute, ne pourrait dire pour le moment.

Quoi qu'il en soit, la circulaire en question sera d'une grande importance, et plaise aux dieux qu'elle soit parfaite !

M. Fournier, notre ambassadeur à Rome, doit arriver à Paris lundi. Le voyage de ce diplomate n'a aucun caractère politique. M. Fournier prend tout simplement un congé.

On ajoute, dans les sphères gouvernementales, que jamais nos relations avec l'Italie n'ont été meilleures, qu'il n'y a aucune espèce de difficulté pendante, et que les deux gouvernements n'ont qu'à se féliciter de leurs bons rapports.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine

Paris, 4 octobre.

A qui profitera le discours de Gambetta ? Tout le monde sait parfaitement que ses libres paroles n'ont jamais été un appel à la discorde civile ; mais, ce que savent bien quelques gens, c'est qu'il est facile de le dénaturer, de le dénigrer fausement et d'en tirer parti dans l'intérêt de leurs propres passions.

Le *Times*, écho des conversations qui se tiennent dans certains groupes du monde officiel, publie un article intitulé : *Thiers et Gambetta*. Il aboutit à cette conclusion que M. Thiers va être obligé de faire une campagne pour obtenir la présidence à vie, afin de ne pas s'exposer à se trouver en rivalité avec M. Gambetta dans une lutte électorale qui pourrait être favorable à ce dernier.

De pareilles chimères ne méritent d'être mentionnées que parce qu'elles nous donnent l'idée des rêveries extravagantes où se perdent les esprits qui, de parti pris, veulent se tromper eux-mêmes, et auxquels il en coûte trop de reconnaître une vérité qui les offusque.

M. Thiers n'a qu'une chance de perpétuer son pouvoir, c'est de se rendre indispensable au pays en lui donnant enfin autre chose que le nom seul de la République : une fois entré résolument dans cette voie, le président n'aura à redouter aucun rival, et M. Gambetta moins que les autres.

La brochure attribuée à M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Monarchie ou République*, a paru chez l'éditeur Lachaud. Elle ne contient rien de plus qu'un exposé de la doctrine royaliste, indécise, dont le premier tort est d'être illogique, et de l'autre, car la République ne peut avoir aucune puissance, ni celle de conserver, ni celle de détruire, tant qu'on la laissera dans les eaux stagnantes d'un provisoire qui est une cause d'inquiétude pour tout le monde.

La plupart des préfets qui étaient à Paris, ces jours derniers, sont retournés à leur poste. Hier, M. Sumner, le sénateur des Etats-Unis, a déjeuné chez le président de la République. Faut-il attribuer quelque importance à ce petit fait, je ne sais ; mais les déjeuners de M. Thiers ont la réputation d'avoir un caractère politique, de servir à des entretiens intimes sur les affaires sérieuses, tandis que les dîners ne sont que des réunions purement mondaines.

De temps en temps, les feuilles réactionnaires reprennent de M. Henri Rochefort avec une insistance qui trahit une intention perfide ; on rappelle que M. Rochefort n'est pas aussi malheureux que bon nombre d'autres condamnés politiques ; on insinue que ses amis tâchent d'obtenir d'autres adoucissements ou même une grâce complète. Au fond, les auteurs de ces manœuvres odieuses n'ont qu'un but : tâcher d'arrêter le gouvernement sur la voie de la clémence, s'il était tenté de montrer quelque bienveillance à M. Rochefort.

Il est absolument faux qu'aucune demande en grâce ait été faite, ces jours derniers, en faveur de l'auteur de la *Lanterne*. M. Barthélemy Saint-Hilaire a seulement autorisé M. Jean Destreine, ancien secrétaire de Rochefort à aller le visiter dans sa prison.

Le rapport de M. le ministre des finances, remis à M. le président de la République, ne sera publié qu'à la fin du mois.

On remarque avec peine que M. le minis-

tre de l'intérieur refuse, avec une sévérité extrême, l'estampille du colportage aux livres républicains alors que nos campagnes sont inondées de toutes les inepties réactionnaires qui prônent le retour de Bonaparte ou de M. de Chambord et les superstitions les plus stupides.

Le gouvernement est décidément las de toutes les manifestations anti-républicaines qui se déguisent sous l'apparence de pèlerinages à Lourdes et autres lieux. Aujourd'hui, à trois heures et demie, grand départ des pèlerins de Paris. Un instant, il a été question dans les régions ministérielles de défendre tout voyage ayant le caractère d'une excursion collective ; les pèlerins auraient pu seulement se rendre isolément au lieu de leur dévotion : c'est là, en effet, tout ce que réclame l'inviolable droit de la liberté religieuse.

On a renoncé à prendre cette mesure, et il est seulement défendu aux pèlerins d'arborer aucun insigne.

En outre, des ordres sévères ont été expédiés à tous les préfets des départements que doivent traverser les pieuses caravanes ; ils devront sévir énergiquement contre tous les perturbateurs, à quelque camp qu'ils appartiennent.

Il n'est pas exact, ainsi qu'on l'avait affirmé, qu'un rapport ait été demandé par le cabinet de M. Thiers au général Lalleman sur les troubles de Nantes et sur l'attitude de la force armée dans cette fâcheuse affaire.

La commission de permanence renonce à se réunir pour s'occuper de ce sujet : elle ne se réunira pas non plus à l'occasion du discours de Grenoble.

Mais nous n'en avons pas fini avec les pèlerinages : après Lourdes, Saint-Martin de Tours, comme je vous le disais hier ; puis voici maintenant le pèlerinage de Notre-Dame-de-Rochefort, dans le Gard ; en outre, tout donne à penser que nous aurons dans quelques jours un miracle à Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille ; cela se prépare, et il ne manque plus que le moment favorable : l'opinion publique a déjà été tâchée de ce côté.

CHEMINS DE FER

Certains mécaniciens de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui trouveraient à se placer avantageusement ailleurs, se voient dans l'impossibilité d'améliorer leur situation parce qu'ils ne peuvent fournir de preuves de leur service à cette compagnie. Voici pourquoi : depuis 1864, les livrets qui restaient auparavant déposés au bureau de la traction à Paris, auraient été rendus à chacun des agents du service actif, sans que la date de leur entrée à la compagnie y ait été préalablement inscrite.

Les chefs de dépôts ne signalent, sur ces livrets, que la date d'entrée et la date de sortie de l'agent attaché à leur dépôt ; de telle sorte que le mécanicien qui détient son livret depuis 1864, ne peut, lorsqu'il désire quitter la compagnie, faire établir le temps durant lequel il est resté à son service. Quand il s'adresse à son dernier chef de dépôt pour remédier à cet inconvénient, celui-ci lui répond, très-justement, qu'il ignore les services rendus par un agent hors de son dépôt ; que, dès-lors, il ne saurait délivrer un certificat de la durée du séjour.

Les mécaniciens ainsi lésés se sont adressés, il y a quelques mois déjà, à la direction de la compagnie de Lyon, afin d'obtenir un document qui leur eût servi de réponse.

La situation fâcheuse ainsi faite à certains agents de la compagnie de Lyon ne peut pourtant pas se prolonger. Ils ont le droit d'exiger de cette compagnie, lorsqu'ils sont dans l'intention de la quitter, qu'elle leur délivre un certificat attestant la nature et le temps des services qu'ils lui ont rendus, ainsi que cela a lieu à l'égard de tout autre patron.

La réclamation dont nous nous faisons l'écho est trop légitime, trop juste, pour que la compagnie de Lyon persiste plus longtemps. croyons-nous, à n'y pas donner satisfaction.

(République française.)

ECHOS

Un jour, comme il s'était fait quelque bruit à la porte d'une église, à propos d'un refus de sépulture par le clergé, le général Donnadieu, un des grotesques de la Restauration, s'écria emphatiquement à la tribune :

« Dieu lui-même n'est plus en sûreté parmi nous ! »

Ce qui fit beaucoup rire. A l'occasion de la bousculade de Nantes, l'exclamation vient d'être reprise par nos cagots : « Dieu lui-même n'est plus en sûreté parmi nous ! »

Comment, Dieu ! lui-même !... le tout-puissant !... celui dont les cieux racontent la gloire ! celui qui d'un signe peut faire rentrer le monde dans le néant !... ne serait pas en sûreté à Nantes !...

Ces gens-là ont tellement l'habitude de faire leur Dieu à l'image de Veauillot, de lui prêter toutes leurs passions, toutes leurs

rancunes, tous leurs intérêts, toutes leurs faiblesses, qu'ils en arrivent à proférer des bouffonneries de ce calibre avec le sérieux le plus comique du monde.

Et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils manquent positivement de respect à leur divinité.

(Coursaire.)

Un journal qui fait piété nouvelle tous les huit jours annonce cependant le prochain mariage de l'abbé Baüer.

Il ne l'appelle pas par son nom, mais il le désigne comme un ecclésiastique qui s'est beaucoup occupé d'ambulance pendant le siège, et qui portait alors des « bottes de colonel fédéré. »

Une concurrence à Lourdes et à la Sallette : On annonce l'arrivée à Paris du médecin spirite Daniel Douglas Home.

Il donnera plusieurs représentations de miracles.

Le berger Maximin et Bernadette n'ont qu'à bien se tenir.

Un suicide que tous les journaux ont rapporté a remis sur le tapis le nom d'une dame célèbre dans le demi-monde parisien.

A ce propos nous lisons — ce serait un étonnement si quelque chose avait encore le don de nous étonner — que la dame en question a pu contracter du vivant de son mari un second mariage, grâce à une permission de divorce obtenue de la cour de Rome.

Ah ! ça, où la presse catholique prend-elle ses informations ?

Il est permis de se le demander quand on entend affirmer tous les jours que l'Eglise condamne énergiquement le divorce.

Vous trouverez avec moi qu'il n'y paraît pas.

Il est vrai que la cour de Rome a peut-être des faveurs particulières pour les étoiles de la galanterie.

Plus que le *vulgaris pecus*, celles-ci ont, il faut le reconnaître, le moyen de rétribuer ses services.

Un de nos amis a vu dernièrement à Berlin chez un marchand de gravures de la promenade *Unter den Linden* le portrait de S. M. Guillaume III.

L'empereur de toutes les Allemagnes est représenté avec un globe dans la main. Audessous on lit cette inscription :

Il donne le mouvement à tout l'univers.

S'il nous rendait seulement ceux de nos pendules !

Aux Tuileries :

Mme V... se promène avec ses deux petites filles.

Salutations, compliments.

— Quel âge avez-vous, ma mignonne, dit le monsieur à l'aînée des petites filles.

— Cinq ans, m'sieur !

— Et si grande !... fait le monsieur.

Puis après un moment de silence :

— Eh bien, reprend-il, si je vous disais que j'ai, moi, plus de douze fois votre âge, qu'est-ce que vous diriez de cela ?

— Je dirais, répond l'enfant, je dirais... que vous n'êtes pas bien grand pour votre âge.

Il n'y a de femmes belles que celles qui plaisent.

Or, la plupart des femmes sont laides et se font aimer.

Donc, il n'y a pas de femmes laides.

Toute femme, en effet, est, à son heure, belle d'une irrésistible beauté. La jeunesse et l'amour la transfigurent au point qu'elle ne se reconnaît pas elle-même.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine

Marseille, 3 octobre.

Monsieur le rédacteur,

Aujourd'hui la commission départementale, renouvelée à la dernière session du Conseil général, a tenu sa première séance ; mais elle s'est bornée à expédier quelques affaires. Rien de saillant à noter. La commission n'était pas, d'ailleurs, au complet. M. Labadié est encore absent. Il ne sera peut-être ici que dans huit jours.

Le préfet, de son côté, est toujours à Versailles. Il a eu tout récemment une entrevue assez longue avec M. Thiers. Il aurait ainsi trouvé une occasion naturelle de renseigner sur l'état de notre département, le président de la République qui, jusqu'à ce jour, n'a été au courant de ce qui se passe chez nous que par les rapports des agents du parti légitimiste.

On espère de plus en plus que M. Limbourg nous rapportera un décret de convocation pour les électeurs d'Arles.

M. Esquiros est à Marseille depuis plusieurs jours. Il a visité successivement les cercles républicains de notre ville. Il a été partout cordialement accueilli. Il n'a pas prononcé à proprement parler de discours ; mais il s'est à plusieurs reprises entretenu en détail avec nos coreligionnaires des questions à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'au cercle de l'Indé-

j'ai septante-six ans, vienne la Chandelour !

— Eh bien ! vous marchez d'un joli pas pour votre âge !

— Oui, oui, Dieu soit loué ! les jambes sont assez bonnes...

— Assez bonnes !... c'est-à-dire qu'un cerf en serait jaloux !

— Vous vous moquez, mon frère. Je me hâtais un peu, c'est vrai... Les vèpres sont depuis longtemps sonnées... mon monastère est loin...

— Croyez-vous ?

— Très-loin, fort loin, mon frère... Et cela me fait même songer qu'il est grand temps que je m'en aille.

— Malgré la pluie ?

— Non exactitude à rentrer n'en sera que plus méritoire.

— Alors, bon père, souffrez que je vous accompagne.

Le vieillard eut une forte quinte de toux.

Mon frère vénéral, dit-il, les règles de mon couvent sont austères ; elles me prescrivent la solitude.

— Oui-dà ?... Voilà donc pourquoi, tout à l'heure je vous ai vu faire si énergiquement le vide autour de vous.

— Comment !...

— Avec ce bâton noueux que vous avez laissé là-bas dans une mare. Par Notre-Dame ! quel amour de la solitude !... et quel bâton !...

— Mon frère, nassila le capucin, vous savez que, dans le cas de légitime défense, il ne nous est pas interdit d'écarter les malfaiteurs à l'aide d'armes temporaires...

— Mais ceux-là n'étaient point des malfaiteurs, mon révérend. C'étaient des moines, de simples moines comme vous et moi.

— Comme vous et moi, bien aimé frère ?... C'est possible. Mais vous connaissez le proverbe ?

— Quel proverbe ?

pendance il a causé longuement et pratiquement de l'enseignement populaire. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles ont été ses conclusions. Il a parlé aussi de la dissolution ; il a recommandé le pétitionnement, le pétitionnement infatigable. Il s'est également rendu dans les bureaux de l'*Equité* ; on l'a vu, le coup interrogé sur la situation ; son avis, le seul danger sérieux est la loi électorale projetée par les partis monarchiques à la Chambre.

Puisque j'empêche sur le domaine de la politique générale, laissez-moi vous dire qu'on est ici à se casser la tête pour comprendre quelle mouche a piqué la presse conservatrice de Paris et ce qu'elle a pu voir de si épouvantable dans le discours de Grenoble. C'est une énigme pour tout le monde, même pour les réactionnaires. J'ai causé avec des personnes fort peu suspectes de radicalisme, ni même de républicanisme. « Mais, m'ont-elles dit, Gambetta a dit à Grenoble ce qu'il a dit partout ; il n'y a été ni plus ni moins modéré qu'ailleurs. » D'autres, ce sont des orléanistes, s'en vont répétant que le langage de l'orateur républicain est d'un douteux évangélisme à côté des manifestes légitimistes. C'est aussi l'opinion du *Sémaphore*, organe des républicains conservateurs de Marseille.

Vous reparlerai-je du projet qu'on prête toujours au gouvernement de diviser Marseille en plusieurs arrondissements municipaux ? Pour moi, je persiste à croire qu'il n'en fera rien. Je dois vous dire cependant que l'opinion s'est fort émue au seul bruit que la question avait été posée. Ces jours-ci, on ne parlait pas d'autre chose. Et cela m'a même nullement. Les Marseillais sont intraitables sur ce sujet ; et, ma foi, ils ont bien raison.

L'affaire Middleton a été renvoyée au 23 octobre pour supplément d'instruction. On assure que le tribunal désire entendre M. Bordone.

On a des nouvelles du malheureux Brissy, mais de tristes nouvelles. Brissy est assez sérieusement malade à San Remo, en Italie. Les dures épreuves qu'il a subies l'ont brisé et l'exil lui devient tous les jours plus dur à supporter.

M. Challemel-Lacour vient d'arriver de Paris.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance d'août 1872

Séance du 18 septembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CARLE.

(Suite.)

Vœu pour l'obtention de billets d'aller et retour dans les gares d'Amplepuis et St-Victor-Thizy pour Lyon, pendant l'Exposition de Lyon.

Messieurs,

Plusieurs fois par semaine, le chemin de fer P.-L.-M. accorde des trains de plaisir aux habitants de la ville de Roanne, qui traversent les gares d'Amplepuis et de St-Victor-Thizy, sans que les populations, desservies par ces gares, puissent en profiter. N'y a-t-il pas là quelque chose de vexatoire ?

Ces deux gares sont deux abaissements de deux vallées très-industrielles, dont les populations ont le plus grand intérêt à visiter l'Exposition. Elles demandent, avec la plus vive instance, que des billets d'aller et retour leur soient accordés pendant l'Exposition.

Dans l'intérêt du progrès, ne doit-on pas leur faciliter la visite de l'Exposition ?

La compagnie accorde des billets d'aller et retour dans ces mêmes gares pour le concours de Saint-Etienne. Combien ces deux gares seraient plus intéressées à avoir des billets d'aller et retour pour l'Exposition de Lyon, que pour le concours de Saint-Etienne ?

Nous avons l'honneur de demander au Conseil qu'il veuille bien émettre le vœu, que la Cie P.-L.-M. accorde des billets d'aller et retour aux gares d'Amplepuis et St-Victor-Thizy, pendant l'Exposition de Lyon.

P. REJAUNIER. — R. MILLAUD.

M. Gaillon fait remarquer que le Conseil a déjà demandé des billets d'aller et retour fassent des gares dans les gares, on ne peut pas le faire. La demande. Aujourd'hui, demandant le moins pour avoir le plus, il demande à la compagnie d'accorder des billets pendant la durée de l'Exposition ; il est convenu que le premier pas fait, la compagnie ne mettrait plus d'opposition au vœu des populations.

M. Edouard Millaud appuie les observations de M. Gaillon. Il demande, en outre, que M. le préfet veuille bien transmettre immédiatement ce vœu à M. le ministre, en le priant d'insister pour obtenir sans retard la délivrance des billets d'aller et retour dont il s'agit.

Le Conseil adopte le vœu, et M. le préfet promet qu'il va s'empresse de le transmettre à M. le ministre.

Vœu tendant à obtenir que le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée exécute le chemin par la rive droite du Rhône.

Les soussignés signalent à l'attention du Conseil général la lecture qu'apporte la compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, en ce qui concerne l'exécution du chemin par la rive droite du Rhône.

Ils font observer que, depuis l'année 1868, cette compagnie a pris l'engagement d'exécuter, dans un délai de huit années, une voie ferrée dite de la rive droite du Rhône, en partant de Givors pour aboutir à La Voulte.

Que, quoiqu'il se soit écoulé près de quatre années depuis cet engagement, c'est à peine si quelques travaux d'études ont été réalisés ;

Qu'à ce compte, il est extrêmement à craindre que la compagnie ne donne pas satisfaction aux intérêts des populations de la rive droite, dans le délai du contrat ;

— L'habit ne fait pas le moine. Pas toujours, du moins.

— Là-dessus, le capucin se leva, et le couvent posé sur ses genoux tomba sur le parquet.

— Encore une arme temporaire ! s'écria le cordelier, quel diantre de monastère est-ce là, dont les religieux sont équipés comme des lansquenets ?

— Ma foi, répliqua l'autre sans s'émouvoir, c'est le cousin germain du vôtre, dont les moines sont éperonnés comme des capitaines.

Le cordelier partit d'un franc éclat de rire.

— Allons décidément, fit-il, qu'on respire en ce bienheureux couvent doit avoir des qualités exceptionnelles. Les vieillards y ont la répartie aussi prompt que les jambes.

— La sobriété, cher frère... les jeûnes, l'abstinence...

— Oui, oui, tout cela se préserve de la goutte, à ce qu'il paraît !... Tiedieu ! mon révérend, moi, qui suis votre cadet d'une trentaine d'années, j'ai eu de la peine à vous suivre.

— Et pourquoi vous êtes-vous donné cette peine, mon excellent frère ?

— Pour tâcher d'obtenir de vous un renseignement.

— Lequel ?

— Je voudrais bien savoir si Madeleine est morte ou vivante.

faut tenir compte de l'intention. Pierron a tout fait pour que cette réunion fût privée. Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver dans l'oubli de quelques formalités les caractères de la réunion publique. Pierron recevait lui-même ses invités, ce que n'ont jamais fait les Chevreau, les Vaisse et autres. Si la réunion d'Irigny est considéré comme publique, il n'y a plus de réunion privée possible. Le tribunal ne laissera pas au parti bonapartiste, qui se tient à l'affût de tous ce qui peut servir sa cause, le droit de dire que l'empire était plus tolérant pour les réunions que le régime actuel.

Le tribunal a renvoyé à samedi, à deux heures, pour le prononcé du jugement.

—

Nous apprenons que M. Pierre Doudarel, ancien maire de Saint-Etienne, vient de déposer au parquet de M. le procureur général une plainte en diffamation contre le directeur-gérant de la *Comédie politique*.

L'affaire sera plaidée à la prochaine session des assises du Rhône.

—

Le comité d'organisation du Concert-Conférence qui aura lieu dimanche 6 octobre, au Casino, avait demandé à M. B. Raspail de vouloir faire la conférence annoncée, ce que cet honorable citoyen avait accepté par la lettre suivante :

Cachan (Seine), 29 septembre.

A Messieurs les organisateurs du concert qui aura lieu à Lyon, le 6 octobre prochain, au profit de l'enseignement libre et laïque,

Mes chers concitoyens,

J'accepte avec remerciements, votre invitation de faire une conférence à votre concert du 6 octobre prochain, et vous adresse le titre (pour le dépôt obligatoire) du sujet que je me propose de traiter :

« De l'enseignement libre et laïque. »

Agréz, etc.

Signé : B. RASPAIL.

Depuis, à la date du 1^{er} octobre, l'honorable M. Raspail a écrit qu'une inflammation de poitrine et de la gorge lui rend impossible l'accomplissement de la tâche dont il s'était chargé.

M. Raspail ne renonce pas à la visite qu'il avait promise, mais l'état desanté, momentanément ébranlée par des travaux assidus et nombreux, l'oblige à le renvoyer à un peu plus tard.

Voici le programme du Concert-Conférence, donné par l'orchestre et les artistes du Casino, sous la direction de M. Léone, avec le bienveillant concours de l'Harmonie du 4^e arrondissement, le Lyre gauloise, sous la direction de M. Jacob, des élèves des écoles libres et laïques, sous la direction de Mlle Bonny, Mmes Reine, Rosa et Bénéti, MM. Tony, Nicol, Coulon, Rivoire, Lamy, Fournol, haubois, et Vidal, violoncelliste du Casino :

4^e PARTIE.

1. Poète et Paysan, 1 ^{re} partie, par l'orchestre du Casino,	Supplé.
2. La France républicaine, romance chantée par M. Lamy,	Villebichot.
3. La Couturière, chansonnette chantée par Mlle Bénéti,	Pourry.
4. Fantaisie sur l'Harmonie du 4 ^e arrondissement,	...
5. Air de la Juive, chanté par M. Coulon,	Halévy.
6. Stance au progrès, chœur chanté par les élèves des écoles libres et laïques	Fournier.
7. Solo de violoncelle, exécuté par M. Vidal	Paque.
8. L'aveugle, chœur chanté par la Lyre gauloise	Saintia.
9. No. 30. Petit mélange, exécuté par M. Tony et Mlle Reine.	

Conférence sur l'instruction laïque, par M. Ballue.

Deuxième partie.

1 ^{re} Overture par l'Harmonie du 4 ^e arrondissement,	...
2. C'a devrait être défendu, chansonnette chantée par M. Rivière,	Planquette.
3. Gloire au Progrès, romance chantée par Mlle Rosa,	Benza.
4. Thomas l'idolette, chansonnette chantée par M. Nicol.	Pillati.
5. Solo de haubois exécuté par l'auteur,	Fournol.
6. Hymne aux auteurs, chœur chanté par les élèves des écoles libres et laïques.	L. Bordès.
7. Duo de la Muette, chanté par M. Coulon et Lamy,	Aubert.
8. Les Policards, chœur chanté par la Lyre gauloise.	Fédicien David.
9. Final par l'orchestre du Casino.	X...

Des loges au prix de 10 fr. sont à la disposition des familles.

Les portes seront ouvertes à 11 heures.

Prix du billet un franc.

—

Nous avons reçu de M. Favier, président du Conseil d'arrondissement, une lettre dont il nous demande l'insertion.

Il nous semble utile de faire précéder cette lettre de l'article du *Salut public* qui l'a provoquée.

La lecture de cet article donnera une haute idée du style des journaux de la presse honnête et des expressions dont ils émailent leurs appréciations sur les Conseils élus.

Voici l'article :

« S'il y a au monde une institution inutile, c'est assurément celle que se nomme Conseil d'arrondissement. S'il existe en France une collection d'inutilités et de nullités capables de porter au summum mathématique de la puissance négative cette superflation délirante, c'est incontestablement la collection d'individus qui constitue le Conseil d'arrondissement de Lyon.

« Eh bien ! les journaux font à ces non valeurs, à ces zéros, à ces moins zéro, l'honneur d'entretenir le public de leur existence, de façon à faire supposer qu'ils sont quelqu'un et font quelque chose ; et loin de savoir gré à tant de journalisme de tant de condescendance, ne voit-til pas que ces problématiques personnages se livrent à une furibonde éjaculation d'injures contre ceux qui les ont voulu tirer du néant !

« Il va sans dire que, pour que leur jet infime porte et écarte suffisamment, ils ont recours aux énergies émissives de la presse radicale de céans, laquelle accepte avec enthousiasme ce rôle de pompe à purin, en attendant de remplir celui de pompe à pétrole.

« On peut lire dans ces aimables réceptacles la nouvelle missive (la quatrième ou cinquième, croyons-nous) adressée par le Conseil d'arrondissement à la presse réactionnaire. Malgré le non bis in idem, c'est le *Journal de Lyon*, déjà aspergé, sur qui on la vide.

« Et plus loin le *Salut public* ajoute :

« Il y a donc eu une altercation au Conseil d'arrondissement entre le sieur Favier, président, et M. Brunel, secrétaire général. Le *Petit Lyonnais* en convient. D'où vient donc qu'on voulait nous faire démentir la nouvelle que, le premier, nous avions donnée de cet incident ?

« Quant aux lignes de la fin, elles constituent un mélange de l'échage du sieur Favier et de grincement à l'adresse de la justice qui est tout à fait curieux. »

Voici la lettre de M. Favier :

« Citoyen rédacteur,

« Veuillez avoir la bonté de m'accorder une place dans votre journal pour cette dernière lettre que j'adresse à la famille *comédienne* »

DÉPARTEMENTS

ISÈRE. — Le Conseil général de l'Isère a, dans sa dernière session, émis à l'unanimité un vœu favorable à l'exécution d'un chemin de fer allant de Lyon à Chambéry par Saint-André-le-Gaz et le Pont-de-Beauvoisin. Les nombreuses populations intéressées à ce tracé se sont associées à ce vœu. — Une réunion de près de 80 personnes, composée de 8 conseillers généraux des départements de l'Isère et de la Savoie, que l'on voit avec plaisir revenir à une communauté d'action, de plusieurs conseillers municipaux, maires et adjoints des cantons de Beaurepaire, Bourgoin, La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, les Echelles, Saint-Laurent-du-Pont, Voiron, Saint-Geoire, etc., a eue lieu samedi dernier à la mairie de Voiron. — Le comité qu'elle a nommé par acclamation va prendre une part active aux démarches destinées à hâter une solution favorable non seulement de la question de Saint-André-le-Gaz au Pont-de-Beauvoisin, mais encore du raccourcissement de la ligne de Lyon-Grenoble au bassin houiller de la Loire et l'arrondissement de Vienne. — MM. Michel Ladichère, Trouillet, Vial, Costaz, Abel Roget, etc., etc., de l'Isère, et M. Millioz (des Echelles), Joubart, Berlioz, etc., etc., de la Savoie, font partie du comité qui s'est ajourné au 26 de ce mois.

BOURSE DE LYON

5 OCTOBRE

Les raisons de la hausse d'hier sont expliquées diversement. Les uns ont prétendu que le Trésor allait suspendre la libération, d'autres qu'il s'agissait seulement de réduire le taux de la bonification. Enfin, on a dit encore que le gouvernement venait de conclure une nouvelle convention avec la Prusse, en vertu de laquelle un paiement de 800 millions serait fait, par anticipation, à cette puissance.

Les sommes déjà versées au trésor sur l'emprunt de trois milliards s'élèvent à 1 milliard 400 millions, sur lesquels 800 millions doivent servir aux paiements réguliers; les 600 autres millions peuvent être employés à la libération par avance du territoire.

Le début de la Bourse est très-chaud sur les deux emprunts. Le nouveau ouvre demandé à 86 90 et arrive en peu de temps à 87 francs; l'ancien est encore plus ferme de 84 à 84 15.

La fin de la Bourse ne confirme pas malheureusement les promesses du commencement; les réalisations de samedi, jointes à quelques ordres de vente du dehors, ramènent les cours à 86 85 le nouveau, et 84 l'ancien; ces prix demeurent même plutôt offerts.

La rente 3/0 0 est entièrement délaissée de 53 30 à 53 27 1/2.

Les diverses valeurs du terme sont en reprise sensible, particulièrement les actions du Crédit lyonnais et du Suez.

Le Crédit Lyonnais ouvre très-demandé à 690 et gagne le cours de 692 50 en clôture; nous savons pertinemment qu'il ne s'est pas traité une centaine de ces titres, les vendeurs faisant absolument défaut.

Le Suez gagne 42 50 à 417 50; il est certain que la fin du procès engagé avec les messageries devra amener des cours supérieurs.

Comptant sans affaires.

En banque, on offre les obligations autrichiennes 1863 à 200, et les obligations autrichiennes antérieures à 292.

Londres, 25 54 à 25 56 faible.

Bulletin commercial

Havre, 3 octobre.

Cotons

Louisiane : bas, 118; très-ordinaire, 124; ordinaire, 129.

Georgie : très-ordinaire, 115 à 117.

Bengale : bon ordinaire, 60.

Vente de la journée 2,963 balles.

Liverpool, 3 octobre.

Cotons : ventes 15,000 balles.

Paris, 4 octobre.

Farines, 8 marques, ferme-disponible, 71.

Esprit 3/6, du Nord, fin, 57 à 58.

MARCHÉ DE BÉZIERS

du 4 octobre 1872.

3/6 cours fixé 70 pas de marchandise.

Derniers fr. 72 très-demandé.

3/6 marc 55 ferme.

DÉPÊCHES

DÉPÊCHES DE CE MATIN

Paris, 5 octobre, 5 h. 5 m.

ITALIE

Rome, 4 octobre.

Un décret défend l'introduction en Italie d'animaux d'espèces bovinas et autres ruminants, provenant de l'Autriche-Hongrie.

L'Opinion dit que la France et l'Italie sont décidées et d'accord à s'abstenir de toute action violente relativement à la question du Laurium, laissant le temps à la Grèce de choisir la voie la plus conforme à l'équité et à la dignité, étant persuadées qu'elle donnera une juste satisfaction à leurs réclamations.

DÉPÊCHES DE CE SOIR

Paris, 5 octobre 1872.

L'escadre d'évolution de la Méditerranée a quitté hier Toulon. La première division va dans les eaux d'Ajaccio, où l'amiral Regnaud procédera à l'inspection générale. La deuxième division, sous le commandement de M. Hugueteau Chaillet va faire une campagne d'évolutions et visitera les côtes de Tunisie et du bassin oriental de la Méditerranée.

Une note à l'Officiel dit que cinq officiers de la garnison de Grenoble, oubliant la réserve imposée par le caractère militaire, ont participé à la manifestation politique de cette ville le 26 septembre.

La note rappelle que le rôle de l'armée à l'intérieur consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui exclut toute préoccupation politique. Il importe que tous ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient jamais.

Le ministre de la guerre, aussitôt cette faute grave des officiers connue, a décidé qu'ils changeraient immédiatement de régiment et seraient soixante jours d'arrêt à leur arrivée dans leur nouveau corps. I ajoute que les corps d'officiers du régiment proteste contre la conduite de leurs camarades.

CONVENTION FÉDÉRALE DES SOIES ET DES LAINES DE LYON											
MOUVEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE 1872											
MARCHÉS	SORTIES	FRANCE		PIÉMONT		ITALIE		BROSSE		LEVANT	
		Nos	Poids	Nos	Poids	Nos	Poids	Nos	Poids	Nos	Poids
691	Organisins...	149	43,092	93	8,612	43	3,539	64	6,436	72	6,436
692	Trames...	149	13,422	94	4,097	44	4,248	65	2,937	47	4,248
693	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
694	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
695	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
696	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
697	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
698	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
699	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
700	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
701	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
702	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
703	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
704	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
705	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
706	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
707	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
708	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
709	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
710	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
711	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
712	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
713	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
714	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
715	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
716	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
717	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
718	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
719	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
720	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
721	Grèges...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
722	Diverses...	202	23,544	202	15,923	69	3,351	38	2,916	29	1,876
723	Grèges...	202									

